

SOCFINAF S.A.

Siège Social : 4, avenue Guillaume L-1650 LUXEMBOURG
Registre de Commerce : Luxembourg Section B6225

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à l'hôtel Sofitel Luxembourg le Grand-Ducal, 40 boulevard d'Avranches, à L-1160 Luxembourg, le mercredi 4 juin 2025 à 10h00 avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du Rapport de gestion sur les comptes sociaux et du Rapport de gestion sur les comptes consolidés de l'exercice 2024.

2. Présentation des rapports du Réviseur d'Entreprises.

3. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2024 qui clôturent par un bénéfice de 31,2 millions d'euros.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2024.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de EUR 0,10 par action.

5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2024.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 qui affichent un résultat « Part du Groupe » de 56,8 millions d'euros.

6. Décharge à donner aux Administrateurs.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs pour leur gestion.

7. Nominations statutaires.

Propositions de résolution :

- L'Assemblée Générale renouvelle pour une durée de 6 ans le mandat d'Administrateur indépendant de Monsieur Frédéric Lemaire.

8. Comité d'Audit.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Madame Valérie Hortefeuix en tant que Membre du Comité d'Audit pour une durée d'un an.

9. Approbation du rapport sur la rémunération relatif à l'exercice 2024.

Proposition de résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport sur la rémunération relatif à l'exercice 2024 en ce qui concerne les dirigeants de la Société. Conformément aux dispositions légales applicables, le vote sur la politique de rémunération est consultatif.

Les informations et documents relatifs à l'ordre du jour peuvent être consultés sur le site www.socfin.com (sous le chapitre « Investisseurs », rubrique « Socfinaf ») ou obtenus sur demande adressée à info@socfin.com.

IMPORTANT :

L'Assemblée Générale Ordinaire délibérera valablement quelle que soit la portion du capital social représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées lors de l'Assemblée. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'aura pas pris part au vote ou se sera abstenu.

Chaque détenteur d'une action pourra participer à l'Assemblée Générale, à condition de respecter les modalités de participation décrites ci-après :

Modalités de participation

Le droit d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le vote attaché à ses actions, au porteur ou nominatives, seront déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire, le quatorzième jour qui précède l'Assemblée.

Pour pouvoir participer personnellement à l'Assemblée, le détenteur d'actions, qu'elles soient au porteur ou nominatives doit avoir indiqué à la Société sa volonté de participer à l'Assemblée au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 21 mai 2025 au plus tard.

L'actionnaire au porteur devra en outre accompagner sa déclaration de participation d'une attestation émanant d'une banque ou d'un teneur de registre prouvant sa qualité d'actionnaire au 21 mai 2025 (date d'enregistrement).

Les propriétaires d'actions nominatives recevront une convocation personnelle comprenant l'ordre du jour et l'explication des formalités à suivre pour participer.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires pourront poser leurs questions au Conseil d'administration par écrit adressé par voie postale au siège de la Société ou par voie électronique (agm@socfin.com).

Les questions doivent parvenir au Conseil d'administration le 28 mai 2025 au plus tard.

Instructions de vote

Les actionnaires peuvent se faire représenter lors de l'Assemblée par toute autre personne physique ou morale. La désignation d'un tel mandataire devra être notifiée par l'actionnaire à la Société par voie postale ou par voie électronique (à l'adresse courriel agm@socfin.com) au plus tard quatorze jours avant la date de l'Assemblée, soit le 21 mai 2025 au plus tard. La procuration dûment remplie et signée doit être parvenue au siège social pour cette même date. Celle-ci sera en outre accompagnée, dans le cas d'actions au porteur, de l'attestation établie à la date d'enregistrement telle que prévue ci-avant.

Les formulaires de procuration sont disponibles sur le site internet www.socfin.com ou sur demande au secrétariat de Socfinaf (tél. +352 / 44.28.77).

Modifications de l'ordre du jour

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital social de Socfinaf ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et de déposer des projets de résolution.

Cette demande devra être formulée par écrit et adressée par voie postale à Socfinaf, 4 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg ou par voie électronique (agm@socfin.com) et lui parvenir au plus tard le vingt-deuxième jour qui précède l'Assemblée Générale, soit le 14 mai 2025.

Cette demande devra inclure une justification ou un projet de résolution à adopter lors de l'Assemblée Générale, ainsi qu'une adresse postale ou électronique à laquelle Socfinaf peut transmettre l'accusé de réception de cette demande dans les quarante-huit heures.

Socfinaf publiera alors un ordre du jour révisé au plus tard le quinzième jour qui précède la date de l'Assemblée Générale, soit le 21 mai 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION